

Services juridiques en ligne : notre avis sur Jurisociété

Description

Créée en 2013, Jurisociété est une Legaltech spécialisée dans la réalisation de formalités liées aux entreprises. Avec des services entièrement digitalisés, il s'agit de l'une des premières Legaltech française à s'être spécialisée dans le domaine de la [création de société en ligne](#) et à s'être imposée sur le marché. Voici donc notre avis sur les services de Jurisociété.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Jurisociété : qu'est-ce que c'est ?

Fondée par l'expert-comptable Lior Guigui, la plateforme en ligne de Jurisociété met à disposition de ses utilisateurs des questionnaires leur permettant d'effectuer leurs **formalités de création et de gestion d'entreprise**. La [start-up](#) a ainsi accompagné de nombreux entrepreneurs dans la réalisation de leurs démarches d'immatriculation, de modification et de radiation de société. Il s'agit donc d'une entreprise proposant d'accompagner ses utilisateurs sur le long terme.

Avis Jurisociété : quels sont les services proposés ?

La société propose divers services pour les entrepreneurs :

- Création d'entreprise en ligne ;
- [Modifications des statuts de société](#) ;
- Fermeture de sociétés.

A noter : Jurisociété propose également de déposer vos comptes annuels auprès des administrations compétentes.

Création de société

Pour **créer une société avec Jurisociété**, c'est simple : répondez à un questionnaire en ligne en quelques minutes, procédez au paiement et vos formalités seront réalisées par leurs experts.

Bon à savoir : contrairement à leurs concurrents, Jurisociété se limite à la création de certaines formes juridiques seulement (SARL, EURL, SAS, SASU et SCI). Il est impossible de créer une association, une SA, une société civile ou encore une micro-entreprise en passant par leurs services.

Modification de société

La nécessité de **modifier une entreprise** peut avoir lieu pour diverses raisons, c'est pourquoi Jurisociété propose de vous accompagner dans vos démarches de :

- Transfert de siège social ;
- Changement de dénomination sociale ;
- Changement de dirigeant ;
- Cessions de parts ;
- Modification d'activité (objet social) ;
- Changement de date de clôture d'entreprise, etc.

La procédure à suivre reste la **même que pour la création d'une entreprise** : après avoir rempli un questionnaire en ligne, vous devrez payer les frais administratifs ainsi que le montant de la prestation choisie avant que votre dossier ne soit étudié par leurs experts en formalités d'entreprise.

Bon à savoir : l'objectif de l'[assistance juridique](#) est de s'assurer que les parties concernées connaissent leurs droits et obligations, soient informées sur les procédures légales, et reçoivent des conseils pour résoudre des problèmes juridiques spécifiques.

Fermeture de société

La start-up propose également de réaliser les formalités liées à la [cessation d'activité](#) à votre place. Pour cela, **3 options sont mise à disposition** des utilisateurs :

- Dissolution seule ;
- Liquidation seule ;
- Dissoudre puis liquider l'entreprise en même temps.

Les deux premières options sont au tarif de 99€ chacune. Si vous sélectionnez la 3ème option, vous devrez vous acquitter de frais de 149€.

Quels sont les tarifs pratiqués ?

Concernant la création d'entreprise, Jurisociété **propose deux formules** aux entrepreneurs désireux de passer par leurs services :

- La moins chère est le pack éco, lequel comprend les statuts de l'entreprise, la constitution d'un dossier complet, une assistance téléphonique, ainsi que la vérification du dossier par des experts avant que vous le déposiez auprès des administrations compétentes.
- La seconde, à un tarif plus élevé est nommée le pack express. Il comprend le pack éco plus l'inscription au [registre des bénéficiaires effectifs](#) (RBE), le suivi de l'avancement du dossier via votre compte sur la plateforme, une assurance anti-rejet, l'envoi par Jurisociété de votre dossier complet aux administrations. Ce choix vous assure également la réception de votre Kbis en 48h.

Les autres formalités sont affichées à un tarif unique de 149€ HT. Voici un **tableau récapitulatif des tarifs appliqués par Jurisociété** :

Création d'entreprise	<i>Pack éco</i>	<i>Pack Express</i>
	19€	99€
Modification d'entreprise	149€	
Dissolution et liquidation	149€	
Dépôt des comptes annuels	149€	

Attention : les tarifs indiqués ci-dessus sont hors taxes. De plus, ils ne comprennent pas le montant des frais administratifs légaux appliqués pour chacune des démarches.

Avis Jurisociété : qu'en pensent les utilisateurs ?

Les avis des clients sur la Legaltech française Jurisociété sont généralement positifs. Les clients **apprécient la possibilité de gérer leurs affaires juridiques en ligne** et l'accès à un personnel professionnel et qualifié, ainsi que les tarifs abordables proposés. Les clients ont également apprécié le fait que Jurisociété offre un contenu juridique complet et à jour, ce qui leur permet de gérer leurs propres affaires juridiques en toute confiance. En outre, les clients sont satisfaits de la réactivité et de la disponibilité du personnel, ce qui leur permet de bénéficier d'un service de qualité.

A ce titre, l'entreprise dispose sur la plateforme d'avis en ligne Ekomi d'une note de 4,7/5, basée sur la moyenne de 819 avis reçus. Les 273 avis Google quant à eux **lui confèrent une note de 4,1 sur 5.**

En résumé : notre avis sur Jurisociété

La plateforme en ligne de Jurisociété est intuitive, épurée et **simple d'utilisation**. Les services proposés sont complets mais restreints. En effet, la start-up ne propose qu'une quantité limitée de forme juridiques disponibles pour leur prestation de création d'entreprise : SARL, EURL, SAS, SASU ou encore SCI. Les entrepreneurs souhaitant [créer une micro-entreprise](#), [créer une société anonyme](#), ou une société civile ne pourront donc pas recourir à leurs services.

Toutefois, les avis des clients sont unanimes : **Jurisociété est une plateforme fiable** et compte parmi les moins chères du marché.

A lire aussi :

- [Notre avis sur Legalstart](#) ;
- [Notre avis sur Captain Contrat](#) ;
- [Notre avis sur Qonto](#) ;
- [LegalPlace ou LegalStart ?](#)

FAQ

Comment choisir une legaltech pour créer votre entreprise ?

Avant tout, il est nécessaire de se renseigner sur les divers acteurs du marché afin de comparer les avis de leurs clients ainsi que les tarifs pratiqués. De plus, il est

important de se renseigner au préalable sur les services proposés : toutes les legaltechs ne proposent pas les mêmes services juridiques à leurs clients.

Quel est le tarif moyen pour la création d'une entreprise en ligne ?

Les tarifs dépendent généralement du prestataire choisi pour réaliser vos formalités. Dans tout les cas les frais administratifs légaux à déboursés seront les mêmes pour une même forme juridique. Il faut alors comparer les tarifs appliqués par la plateforme en ligne, et les services obtenus pour ce prix.

Pourquoi recourir aux services d'une legaltech pour mes formalités d'immatriculation ?

Les Legaltechs ont pour avantage de pratiquer des prix plus abordables que les professionnels du droit traditionnels. De plus, la réalisation des formalités est généralement plus rapide, puisque le processus est entièrement automatisé et digitalisé.